



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°20/032**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Nord du Canal de Tancarville, à l'Est du Pont VII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5224 et en vue de l'exploitation d'une centrale à béton.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société CEMEX BETONS NORD OUEST, 2 rue du Verseau – 94150 RUNGIS, SIREN n° 410 288 203 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société CEMEX BETONS NORD OUEST ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-032 portant sur la dépendance susvisée le 16 mars 2020.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une superficie de 9 255 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.